

## Construction neuve à La Réunion

### Juillet 2016 – Juin 2017

De juillet 2016 à juin 2017, le nombre de logements autorisés à la construction est estimé à 7 490 à La Réunion, en baisse de 6,3 % par rapport à la même période un an auparavant. Les autorisations de construire progressent légèrement de 0,5 % pour les logements individuels, et reculent fortement de 13,3 % pour les logements collectifs. Sur la période, les autorisations de logements collectifs restent inférieures à celles des logements individuels. En France, les autorisations augmentent de 13,2 % sur la période, avec une progression quasi équivalente dans le collectif ou dans l'individuel.

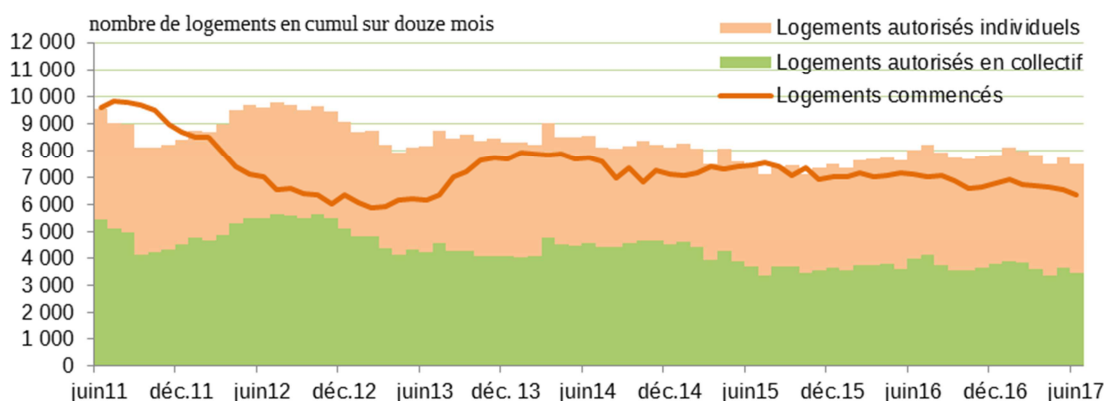
À La Réunion, le nombre estimé de logements mis en chantier recule de nouveau, de 11 % par rapport à la période juillet 2015-juin 2016. Les mises en chantier diminuent dans l'individuel (- 2,7 %) et dans le collectif (- 18,2 %).

#### Nombre de logements autorisés et commencés à La Réunion par type

	juillet 2016 - juin 2017	Variation cumul sur 12 mois <sup>1</sup>	
	(nombre)	La Réunion	France <sup>2</sup>
<b>Autorisés dont :</b>	<b>7 490</b>	<b>-6,3</b>	<b>13,2</b>
Individuels	4 060	0,5	11,1
- individuels purs	2 910	6,5	15,2
- individuels groupés	1 150	-11,9	1,0
Collectifs <sup>3</sup>	3 430	-13,3	14,6
<b>Commencés dont :</b>	<b>6 350</b>	<b>-11,0</b>	<b>14,4</b>
Individuels	3 230	-2,7	11,8
- individuels purs	2 410	0,9	13,9
- individuels groupés	820	-11,9	5,4
Collectifs <sup>3</sup>	3 120	-18,2	16,3

1. cumul juillet 2016-juin 2017 rapporté au cumul juillet 2015-juin 2016. 2. Hors Mayotte. 3. yc. en résidence.  
Source : SOeS-DEAL, Sit@del2, estimations en date réelle à fin juin 2017.

#### Nombre de logements autorisés et commencés à La Réunion (cumul sur douze mois)



Source : SOeS-DEAL, Sit@del2, estimations en date réelle à fin juin 2017.

À compter des résultats 2015, de nouveaux indicateurs retracent les autorisations et les mises en chantier à la date réelle de l'évènement. Ces nouvelles séries améliorent le diagnostic conjoncturel produit à partir de la base Sit@del2, en corrigeant notamment les éventuels défauts de collecte. Les résultats estimés en date réelle sont intégralement actualisés chaque mois après intégration des nouvelles données collectées. **Les autorisations estimées en date réelle ne sont pas nettes d'annulations.** Les surfaces de locaux non résidentiels sont diffusées en date de prise en compte dans la base.

Entre juillet 2016 et juin 2017, 494 000 m<sup>2</sup> de locaux non résidentiels ont été autorisés à la construction à La Réunion. Les surfaces autorisées progressent de 26 % comparativement à la même période un an auparavant (+ 4 % en France).

À l'inverse, les surfaces déclarées mises en chantier reculent de 55 % entre juillet 2016 et juin 2017, comparativement à la même période un an auparavant. ■

Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2012, la surface de plancher s'est substituée à la fois à la surface de plancher hors œuvre brute (SHOB) et à la surface de plancher hors œuvre nette (SHON). Des séries longues ont été recalculées en surface de plancher.

**Prochaine parution : novembre 2017  
pour les résultats octobre 2016-septembre 2017**

### Source et concepts

Tout pétitionnaire projetant une construction neuve ou la transformation d'une construction nécessitant le dépôt d'un permis de construire doit remplir un formulaire relatif à son projet et le transmettre à la mairie de la commune de localisation des travaux. Le projet de permis est traité par les communes, services instructeurs à La Réunion.

Suite à son autorisation, le pétitionnaire pourra soit démarrer les travaux et déclarer l'ouverture de son chantier (DOC), soit abandonner son projet et demander l'annulation. La fin des travaux est signalée par une déclaration spécifique (DAACT), à partir de laquelle est vérifiée la conformité au projet initial.

Les données de **Sit@del2** proviennent des formulaires de permis de construire traités par les centres instructeurs. Les mouvements relatifs à la vie du permis (dépôts, autorisations, annulations, modificatifs, mises en chantier, achevements des travaux) sont exploités à des fins statistiques.

Les informations déclarées dans le formulaire sont transmises mensuellement à la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement de La Réunion.

Les données collectées sont publiques.

### Séries utilisées pour le diagnostic conjoncturel

La conjoncture est appréciée au travers d'estimations en date réelle dans le domaine du logement ; les locaux non résidentiels sont suivis grâce aux données en date de prise en compte.

Les **estimations en date réelle** offrent une information directement interprétable pour suivre la conjoncture. S'agissant d'estimations statistiques, leur qualité dépend du volume d'informations exploitées. En conséquence, ces séries ne sont disponibles qu'à des niveaux suffisamment agrégés (départemental au minimum).

Les **séries en date réelle** agrègent l'information collectée (autorisations, mises en chantier) à la date réelle de l'autorisation délivrée par l'autorité compétente, et à la date de la mise en chantier déclarée par le pétitionnaire.

Les **séries en date de prise en compte** agrègent l'information selon la date d'enregistrement de la donnée dans l'application Sitadel2. Par exemple, un permis autorisé en décembre 2016 mais transmis en mars 2017 est comptabilisé dans les autorisations de mars 2017. Une mise en chantier transmise en juin 2017 est enregistrée dans les mises en chantier de juin 2017 quand bien même la construction aurait démarré en janvier 2017.

### Pour en savoir plus

[Sources et méthodes](#) sur le site internet du service de la donnée et des études statistiques (SDES) du ministère de la transition écologique et solidaire : [www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr](http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr)

## Surface de plancher des locaux autorisés et déclarés commencés à La Réunion par type

	juillet 2016- juin 2017	Variation cumul sur 12 mois <sup>1</sup>	
		La Réunion	France <sup>2</sup>
	(m <sup>2</sup> )	(%)	
<b>Locaux autorisés</b> dont :	<b>494 020</b>	<b>26</b>	<b>4</b>
hébergement hôtelier	3 770	-66	-1
bureaux	41 810	16	1
commerce	99 070	60	15
artisanat	11 970	-36	12
industrie	34 800	-13	6
exploitation agricole ou forestière	191 020	66	-11
entrepôt	41 480	50	21
service public ou d'intérêt collectif	70 110	-15	8
<b>Locaux déclarés commencés</b> dont :	<b>139 100</b>	<b>-55</b>	<b>1</b>
hébergement hôtelier	7 320	-35	-4
bureaux	9 640	-82	-2
commerce	33 240	-25	-3
artisanat	5 340	-58	1
industrie	3 230	-79	9
exploitation agricole ou forestière	42 700	-30	-7
entrepôt	14 270	-57	19
service public ou d'intérêt collectif	23 380	-70	-3

1. cumul juillet 2016-juin 2017 rapporté au cumul juillet 2015-juin 2016.

2. hors Mayotte.

Source : SOeS-DEAL, Sit@del2, en date de prise en compte.

## Observation & Statistiques

**Direction de l'environnement,  
de l'aménagement et du  
logement  
La Réunion**

Service Connaissance, Évaluation,  
Transition Écologique

Unité Évaluation et statistiques

2, rue Juliette Dodu

CS 41009

97743 Saint-Denis Cedex 9

Tél. : 0262 40 26 47

Mél. : [deal-reunion@developpement-durable.gouv.fr](mailto:deal-reunion@developpement-durable.gouv.fr)

Internet :  
[www.reunion.developpement-durable.gouv.fr](http://www.reunion.developpement-durable.gouv.fr)

Rédaction :  
Claire Grangé

Gestion Sit@del :  
Armande Jogama

Directeur de la publication :  
Jean-Michel Maurin